L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 22 JANVIER.

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont à arrivée de la Nile-Orléans à St-Nazaire, $ [illegible] en or. Passage dans une cabine 2d pont avant....... [illegible] Passage d'entrepont....... [illegible]

Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de [illegible] sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il n'était fait usage du retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de l'équipage.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à vapeur DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
30 nov—1an—[illegible] 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemaire,	Samedi 9 janv
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 23 janv
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 6 fév.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 20 fév

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord. Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et ça comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris, Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
3nov—12t V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAYEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAYEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$ 35
A Londres	40
Au Havre et à Paris	47
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept— No 190, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NILE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie AXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de la Nile-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA, 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	31 Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre		De la Nile-Orléans et la Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$165 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	55 00
Entrepont	60 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: première cabine, $[illegible] en papier; Entrepont, $[illegible] en papier. Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de £[illegible] et 15 0/0 pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO., Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 63 rue Carondelet.
D. KRUMANN, Havane.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York.
28 août—

Pour New York.

Ligne de steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir.
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson.
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton.

partant de New-York et de la Nile-Orléans.

Le steamer

GEN. MEADE,
A. W. Sampson, commandant.

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 24 janvier à 8 heures A. M.

Ce steamer ont d'excellents emménagements.

Chambres.........$60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le CRESCENT CITY suivra le GEN. MEADE et sera DIMANCHE, 31 janvier, à 8 A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

CORTES,
Commandant Horatio Nelson

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Le SAMEDI, 23 janvier, à 5 heures P. M.
Passage.........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

AGENCE GENERALE

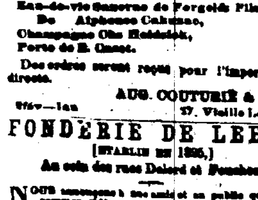

Eau-de-vie Genereuse de Ferguelé Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Ohs Heidsieck, Porto de E. Onost.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.
5 fév—1an 27, Vieille Levée.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons à faire, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes sortes de Machines pour le Sud.
[illegible] LEEDS & Co.

E. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 242, rue des Magasins, coin Delord, et No 292, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	L. S. Pothier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
L. N. Marks,	Wm Creevy,
E. F. Schmidt,	T. E. Finlay,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCoard,	John C. Sinnott,
I. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON.........Président.
W. S. PIKE.........Vice-Président.
R. W. YOUNG.........Secrétaire.
L. A. FOURNIER.........Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
E. C. FOLGER, Agent.
Bureau: No 130 rue Carondelet (Edifice Bienvenu.)
16oct—1an

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.........$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No 146, NOUVELLE-ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
S. A. Tyler,	J. W. Burns,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. H. Girardey,
F. Delbondio,	E. E. Penn,	Wm Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Rev. Barnes,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR [illegible], Ag. Gén. W. F. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Moss, Dr G. S. Lamonnier, Dr J. [illegible], [illegible], C. A. Bozeman, avocat.

La Compagnie prend TOUTES ESPECES D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurances ordinaires et annuelles—Assurances de dix et de cinq ans—Polices dotales à des taux aussi bas que ceux des autres Compagnies.

Les paiements ne sont pas forfaits.
10 oct—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.........$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $1,000,000

Bureau: No 26, rue du Camp, Mechanics'-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

E. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. H. GANUCHEAU, Secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année. [illegible]

Pour Bayou du Glaize.

Départ tous les LUNDIS, à 4 heures P. M., pour le BAYOU DE GLAIZE, le bateau à vapeur CARONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. E. Spinks, partira ainsi qu'il est ci-dessus, et du Bayou de Glaize tous les JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Jas. LEAKE,
22 janv—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Washington et Atchafalaya.

PAQUEBOT.—Départ une fois par semaine. Pour Washington et Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur EVENING STAR, capitaine J. M. Thompson, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.; part de Washington tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin. Le fret est l'objet d'une attention toute particulière.

S'adresser à bord ou à
J. LEAKE,
22 janv—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Baton-Rouge.

POUR BATON ROUGE.

Trois voyages par semaine.

Le nouveau bateau à vapeur

DAN ABLE,

R. F. Grose capitaine. J. G. Landry, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures du matin, et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS,
20 janv— 39 Commercial Place.

ARRANGEMENT D'HIVER.—Service deux fois par semaine.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères de la côte.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. B. Herrone, commis. Leo. Bayhi et J. M. Hodgkinson, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et les DIMANCHES, à 9 heures du matin. Il part de Lobdell's Store tous les JEUDIS et descend le fleuve dans le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
27 déc—1m JAS. LEAKE, No 6 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE, LOCKPORT et tous les débarcadères du Bayou.

Le bateau à vapeur LOTUS No 2, capitaine O. Landry, J. J. Dodd, commis, part tous les LUNDIS, à midi et tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 6 janv—1m

Ligne du Crescent entre la Nile-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Duval Combe, (N. Z. Dupuis, commis) part de la Nile-Orléans pour les points ci-dessus touchés MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Retour le VENDREDI et le LUNDI, avant le midi. 3janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 19 novembre. Il partira de la Nile-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.
14 jan—1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. F. Aucoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau va jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3janv—1m

Paquebot régulier de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. DIEVART, commis T. NICOLS, part de la Nile-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
22déc—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez.—Jour de départ les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, Agent,
5 déc— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis. POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se rendra à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Conn ree" qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE,
26 déc— No 30 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

Compagnie de paquebots de la Nile-Orléans et de Mandeville.—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Commons, partira, pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de 4 heures; les SAMEDIS à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing à 6½ heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS; et de Mandeville, les LUNDIS et JEUDIS, à 8½ heures du matin.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou le peu de profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

Le CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncta.
COHEN M. SORIA, agent,
23avril—1an 8 et 20, rue Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI,

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. POUR CAMPTE, Natchitoches, St-Maurice, les débarcadères Faron, Montgomery, Dunard, Benton, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Florence, Cotile, Alexandrie, Echo, les débarcadères Norman, Barbin et tous les ports intermédiaires.—

Le bateau à vapeur

STONEWALL,

capitaine John C. Dowty.

Wm. Culbertson et Thos. J. Dowty, commis, Partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO H. LORD, agent,
10 jan—1m No 70 de la rue Gravier.

Opelousas

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Fort Barré, et tous les débarcadères de la côte, la rivière Atchafalaya, le Bayou Courtableau.—Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine. M. Keeson, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Bienville, ou à
8 déc J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. E. Greathouse, commis A. J. Reid, aidé de MM. H. Landry et E. Fortis, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29 août. No 11 de la rue Conti

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c. &c. constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS.
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par
NORMAN & REISS.
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS.
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS.
16 août—6m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 136, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
7août—1an Nouvelle-Orléans.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 octobre 1866, les soussignés, nommés commissaires par ladite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de cette ville, portant le No 144 (nouvelle série) approuvé le 6 juillet 1866, dans le but de faire "une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue Casacalvo dans le Troisième District, de la rue Louisa à la rue Champs, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, dont [illegible] est enregistrée, etc. D'après l'ordre qui précède il [illegible] pose d'ouvrir la rue suivante, savoir La rue Casacalvo, de la rue Louisa à la rue Congrès, sur [illegible] distance de 913 pieds 6 pouces et 7 lignes, sur une largeur uniforme de 44 pieds 9 pouces et 1 ligne.

La dite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé des copies des dites estimations et assessments concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé au greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectées par les intéressés, et que le rapport des dites estimations et assessments par les dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour y être confirmé conformément à la loi, le lundi, 8 février 1869.

Toutes les personnes dont les droits ou intérêts peuvent s'en trouver affectés, peuvent exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis, les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent reconsidérer en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessments s'ils le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés conformément à la loi.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD,
3jan—29t

AVIS

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 octobre 1868 les soussignés, nommés commissaires par ladite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, portant le No 141 (nouvelle série) approuvé le 6 juillet 1866, dans le but de faire "une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue Moreau dans le Troisième District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montégut, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, dont [illegible] est enregistrée, etc. D'après l'ordre qui précède il est proposé d'ouvrir la rue suivante, savoir

La rue Moreau, de la rue St-Ferdinand à la rue Montégut, sur une distance de [illegible] pieds, 3 pouces et trois lignes, sur une largeur uniforme de [illegible] pieds 8 pouces et une ligne.

Ladite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé des copies desdites estimation et assessment dont l'ouverture de ladite rue, avec un plan y annexé, au greffe de ladite Quatrième Cour de District, pour y être inspectées par les intéressés, et que le rapport des dites estimations et assessments par les dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour y être confirmé conformément à la loi, le lundi 8 février 1869.

Toutes les personnes dont les droits et intérêts peuvent s'en trouver affectés, peuvent exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis, les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent les prendre en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessments s'ils le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés conformément à la loi.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD,
4 janv—30t

Wm. E. MORRIS & Co.

Agents d'Assurance,

37.........Carondelet.........37

AETNA, DE HARTFORD.

Actif.........$5,000,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.........$1,000,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer souscrits à ce qui suit [illegible]

COMPAGNIE

Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible], 1er janvier 1869.

L'ATTENTION du public voyageur est appelée sur la réduction suivante des prix de passage pour les points desservis par la voie du Chemin de fer de la N.-O., de Jackson...

Passages de 1ère classe:

Pour Vicksburg	$16 00
— Memphis	16 00
— Cairo	25 00
— Chicago	25 00
— Cincinnati	25 00
— St-Louis	25 00
— Louisville	25 00
— Detroit	28 00
— Les Chutes du Niagara	28 00
— Buffalo (N. Y.)	28 00

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue St-Anne, en face de la Place d'Armes, tous les jours, à 7 1/2 heures A. M. (dimanches exceptés) pour correspondre avec le train de [illegible] qui part d'Alger à 8 [illegible] A. M.

[illegible], de la compagnie de la Nile-Orléans, au coin des rues Canal et Commune, pour être réservés et délivrés promptement, dans une partie quelconque de la ville.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et le fleuve à la Nile-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) jusqu'à 5 heures du soir, à [illegible] du Teche, au pied de la rue Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Teche doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour les stations du [illegible] avant livraison.
G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

INSTITUTIONS

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,

Près d'Alexandrie, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
11 janv—1an à Alexandrie, Louisiane.

AVIS.

REOUVERTURE DU

Collège Commercial de St-Stanislas

BAIE ST-LOUIS (MISSISSIPPI.)

CETTE Institution, jusqu'à présent dirigée avec tant de succès par les Frères des Sacrés Cœurs, commencera sa session prochaine le 12 janvier 1869.

Les parents et les tuteurs qui désirent donner une bonne éducation commerciale et solide à leurs enfants, ne sauraient mieux faire que de profiter de l'occasion présente.

Quelques jours avant l'ouverture, deux des Frères se rendront à la Nouvelle-Orléans, et les personnes qui voudrait faire des arrangements avec eux pourront les voir à l'hôtel Conti Venables.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Frère Florimond, directeur, Baie St-Louis, Stistabbers (Miss.)
26 déc—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

INSTITUTION DEBON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR DES JEUNES GENS,

No. 282, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—1an

INSTITUTION GARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit ainsi des avantages d'un local spacieux avec des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.
18sept—6m

Collège de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour.........de $3 à $ par mois.
Classes du soir.........de $3
16mai—1an 139

M. ALBERT FABAR, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services, en public, comme professeur des Langues modernes et anciennes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabar sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
16juillet—

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, dérangement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.
F. P. DUCONGE, Agent
rue de Chartres. No 38, Nile-Orléans

JOHN H. KEEP JEE. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No 36 de la rue Nouvelle-Levée,
No 38 de la rue Tchoupitoulas.

7janv—6m

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869.

Primes d'incendie, dans l'année.	$288,122 32	
Primes de mer " "	34,062 36	
Primes de rivière " "	177,364 32	
		$497,779 28
Total net des primes.........		$447,864 29
Pertes par l'incendie, payées et évaluées.........	$ [illegible]	
Pertes de mer.........	97,374 00	
" rivières.........	33,272 47	
Taxes payées.........	38,012 54	
Payé—réassurance et compte en lieu de scrip.........	69,162 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.........	97,048 02	
		$366,572 23
Bénéfice net.........		$81,290 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir.........	$ 97,404 30
Prêts sur bonnes hypothèques.........	66,643 30—166,087 60
En caisse.........	$164,977 34
Prêts garantis par actions ou dépendes.........	63,400 00—$167,377 34
Prêts garantis par actions à terme.........	$11,200 00
Propriétés foncières.........	75,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip.........	45,062 46—$131,372
Bons consolidés de la ville.........	$30,000 00
Bons de la ville.........	20,000 00
Actions de Banques et quarts.	105,927 17—$325,817 27
Coupons pour bons de la ville, échus.........	$3,400 00
Dû pour primes et en voie de perception.........	41,400
	$770,814 0

La Compagnie possède également:

Effets suspendus, actions et bons.........	$45,000
Compte de scrips forfaits.........	7,600
Intérêts non réclamés.........	$7,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mai 1869.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de TRENTE-TROIS et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1869. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, pour tous de gouvernement.
THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	P. R. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OBER,
P. SIMMS,	A. THOMPSON,
JOHN PHELPS.	

AVENDANO FRERES vs JOSE MARIA ANGUERA.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 732—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le SAMEDI, vingt de février 1869, à midi, à la Bourse des Marchands, rue de la Bourse, entre les rues Canal et Commune, dans le Premier District de cette ville, les biens suivants, saisis en la dite affaire, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Fulton, Lafayette et Girod et désigné par le numéro Quatorze, d'après un plan dressé par Zimpel, ci-devant voyer, et déposé en l'étude de [illegible]... ayant soixante-quatre pieds de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds ... sur une profondeur de cent dix-neuf pieds ... [illegible]

Ainsi acquis appartient au défendeur au moyen de ... Robert Murphy, suivant acte ... le 27 avril 1864.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16janv—20, 30—13,20 fév

Pianos et Musique.

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

164.........[illegible].........164

NOUVELLE-ORLEANS,

Presque en face de Christ Church.

Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Hazlton, Weber & Co., PIANOS Hertz, PIANOS Beck, [illegible] A. Prince & Co.

Le seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de La Haye, en Hollande.

Il tiens, accords et répare les Pianos. 15 nov—6m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c.,

90.........RUE BARONNE.........90

LES clergés, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'église, de salon et de lecture, etc. Ils coûtent $80 jusqu'à $400 et égalent, sous le rapport de la puissance et de la qualité du son, les instruments de prix beaucoup plus élevés.

Pianos, pour la vente en gros et en détail, des fabricants de Boardman & Gray et de Hazelton & Co.; des milliers de romances et morceaux, pour 30 cents. Faites demander des catalogues et des échantillons. Accord, réparation et louage de pianos.
PHILIPPE WERLEIN,
15nov—6m No 90 de la rue Baronne.

A. ELIE,

Musique, Pianos et Instruments,

16..RUE ROYALE..16

Entre Canal et Douane.

PIANOS PLEYEL, nouveau système en fer, et autre pianos;

Instruments de musique de tout genre, Cordes françaises et italiennes de choix, Grand assortiment de musique.

Le tout aux prix les plus réduits. Expédition sur ordres. 17 déc—6m

Pianos, Musique ET Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46.........RUE ROYALE.........46

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que PAIVRE, JELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord). PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c. &c.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.
9nov—6m

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. [illegible],
5déc—1an Propriétaire.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts en vente aux plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 16 juillet—1an

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe,"

a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont concédés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays qui traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000.

représenté par 100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et le reste, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, les appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente-cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'est atteint le monopole actuel.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole: elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qui n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucune des permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malles. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne pouvant être ni cédées ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des droits qui sont accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le croiront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de dix et un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement.

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par un acte du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nile-Orléans. Ceux qui souscriront en ce qui concerne placés sur un pied d'égalité avec les capitalistes et ceux, comme eux, toutes les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane,

Nos 32, 30 et 32 de la rue Nile-Levée, Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. Dun & Co., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, [illegible]
6 sept—3 m.b.l. 21M J 8

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année.........		$124,160
Sur les polices de 1866.........	$[illegible]	
Primes de mer.........	28,[illegible] 21	
Primes de rivière.........	[illegible]	124,130
En moins—Primes remboursées.........	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes.........		$107,[illegible]
Pertes Payées		
Pertes par incendie.........	$12,[illegible]	
Pertes sur mer.........	14,612 16	
Pertes sur rivières.........	[illegible]	
Commissions.........	[illegible]	
Quinze pour cent de réduction.........	11,705 72	
Taxes, revenus intérieur.........	6,604 22	
Dépenses, loyer et intérêt moins profit et pertes.........	23,341 40	91,749 84
Bénéfice net.........		$15,610 56

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables.........	$17,[illegible]
Primes en voie de perception.........	13,[illegible]
Prêts garantis.........	[illegible]
Prêts sur hypothèques.........	15,[illegible]
Placé en actions de banques.........	66,615
Actions du Vallette Dry Dock Company.........	7,000 00
Actions du Good Intent Towboat Company.........	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union.........	6,315 00
Scrip des Compagnies d'Assurance.........	17,067 00
Propriété foncière.........	5,045
En caisse.........	36,065 41
Billets de souscription.........	35,[illegible]
	$330,[illegible] 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BARRE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1868.
S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois du tiers pour cent sur le montant net des primes participant pour l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.
E. GANUCHEAU, Président,
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BARRE, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bordier,	A Baldwin,	D F Logan,
Chas J Leeds	A Poleste,	J Zolley,
D Soulgny,	William Heyl	S Campbon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lagarde,	D L Kernion,	I Dugas,
L H Gardner,	W B Conger,	G S Blancard,
T Bee Riels,	A Eimer Boder,	M-J Haeck,
I a Mathecep,	A D Grieff,	E Ganucheau,
A Mahnovich,	F Laborde,	A Waldhorn,
Hopkins,	E Herrmann,	C H Monteil,
Pothier,	E Bordelais,	E F Mioton.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris ces primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie.........	$613,904 00
Sur les risques de mer.........	328,004 17
Sur risques de rivière.........	[illegible]
Total	$1,150,[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868.........	$[illegible],947 00
Primes remboursées.........	25,671 07
	$[illegible],513 07
Montant net des primes à 31 mai 1868.........	$[illegible],044 15
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie.........	$371,[illegible] 87
Sur les risques de mer.........	173,[illegible]
Sur les risques de rivière.........	45,[illegible]
	$491,[illegible] 71
Taxes.........	38,012 61
Réassurance, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt.........	$106,[illegible]
Bénéfice net.........	$277,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.........	$153,[illegible] 87
Billets garantis par hypothèques.........	[illegible]
Billets garantis par nantissement.........	[illegible]
En caisse.........	12[illegible],[illegible] 34
Actions de banques et de chemin de fer.........	1[illegible]
Primes en voie de perception.........	[illegible]
Bons de la ville.........	[illegible]
Effets à recevoir.........	[illegible],154 79
Scrip de Compagnies d'Assurance.........	[illegible]
Actions "Dry Dock Vallette".........	[illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam".........	[illegible]
Actions "Marine Dry Dock".........	[illegible]
Actions "Merchants' Exchange".........	[illegible]
Actions "Lightering & Wrecking Co".........	[illegible]
Actions "La. Equitable Life Ins. Co.........	[illegible]
Bons de l'Etat.........	[illegible]
Total.........	$1,[illegible],414 15
En moins: Intérêts non réclamés à payer en juillet prochain.........	$101,[illegible]
3[illegible] 1/2 du scrip de 1869 payable en juillet.........	70,[illegible]
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868.........	[illegible]
Actif net.........	$1,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 5 juin 1868.
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 5 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi d'août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le deuxième lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Mesparo,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCoard,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandes,	L F Generes
F F Wilde,	J Morgan Hall	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 28 février 1869.

Savoir:	
Primes d'incendie.........	$[illegible],872 37
Primes de mer.........	103,135 75
Primes de rivière.........	[illegible]
En moins:	
Primes remboursées.........	$ 4,[illegible] 75
Primes non expirées.........	[illegible]
Montant net des primes.........	$[illegible]
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie.........	$ [illegible]
Pertes sur mer.........	104,272 70
Pertes sur les rivières.........	94,[illegible] 00
Escomptes en lieu de scrip.........	$[illegible]
Taxes et Revenu intérieur.........	34,741 30
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte.........	22,[illegible]
Six pour cent d'intérêt sur le scrip payé jusqu'au 1er mars 1868.........	27,777 00
Réservé pour pertes non réglées.........	$ 11,777 00

La Compagnie a l'actif suivant qui ... rapport du comité de finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après ... équivaloir à un capital comptant de $[illegible], savoir:

Placé en propriétés foncières.........	$[illegible] 12
Placé sur hypothèques sur propriétés foncières.........	79,010 00
Placé en bons de la ville et autres bons.........	22,[illegible]
Placé en actions de banques et autres actions.........	126,[illegible]
Placé en scrip de Compagnie d'assurance.........	[illegible]
Prêts garantis.........	12,[illegible]
Billets à recevoir.........	48,[illegible]
Primes en voie de perception.........	97,[illegible]
En caisse.........	111,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
PJ ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, le [illegible] mars 1869.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs de scrip, six pour cent d'intérêt sur leur scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. E. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mannsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. H. Pinckard,
A. Freret,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	A. E. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Hinde, Jr,
Henry J. Voss,	E. Fiegel,
E. Marqueze,	James Gallier,
Chas. Weisheer,	Rudolph Sieg
E. F. Given.	

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que le 2 avril de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ayant commission et qualité, et en présence des témoins soussignés.

Se sont présentées les parties dont les noms figurent au bas, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et composent ceux qui pourront dans la suite devenir membres de cette association ... forment une corporation dans le but d'une police, et de former une corporation dans le but et aux fins des stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera: Société Bienfaisance et Assurance Mutuelle de la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs aura atteint le chiffre de ... La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de disposer de ses propriétés, mobilières ou immobilières, de faire et employer un sceau conformément à sa devise.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cet ordre d'assurances, conformément aux dispositions de la loi. La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, et elle le juge convenable, mais à cet égard dans le cas prévu.

ART. III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et les officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination ou élection. Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. S. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
L. N. MARKS,	C. CAVAROC,
E. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THOS. E. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
I. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

Si le nombre des Directeurs, dans la Direction, une vacance survenait par le démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel ledit membre aura été élu, cette vacance sera remplie, par les autres Directeurs, par l'élection d'une personne capable. Les Directeurs éliront, à leur première réunion, parmi eux un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre élire des officiers qu'exigeraient les affaires de la Société. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, avoir l'œil sur toutes les affaires de la Société, ... sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les assemblées en l'absence du Président et, si ce dernier est absent, signer les actes de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés qui dépendent du Président devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront le fidèle accomplissement de leurs services.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans la caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, ... une inclusivement, quinze (15) piastres; de ... à cinquante-cinq (55) inclusivement, vingt cinq piastres, à la personne qui l'aura payée à une police d'assurance pour la vie, qui donnera droit au porteur de la police à une somme égale à une piastre pour chaque membre inscrit sur les livres de la Société, à l'époque de sa mort, somme qui sera payée aux ayant droit, dans les soixante jours qui suivront celui où il a été reçu un certificat de la mort du porteur. Mais, dans aucun cas, le montant payé sur la dite police ne devra excéder cinq mille piastres. Lorsque le nombre des membres excèdera cinq mille, la contribution de tous les membres, excepté cinq mille piastres seront mises en réserve... A la mort d'un porteur de police, ... de la dite contribution excédera cinq mille piastres... sera le même pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat constatant les faits et endossé par le médecin ou le jury d'enquête, il sera prélevé, sur chaque porteur de police, une somme qui n'excédera pas une piastre et vingt-cinq cents, somme qui sera payée au bureau de la Société dans les trente jours qui suivront l'avis. Si le dit membre ne payait pas la dite somme, sa police serait forfaite, ... sera effacé des livres de la Société, à moins que, dans les vingt jours, des raisons suffisantes dont jugeront les Directeurs et que l'arriéré ne soit versé dans le Trésor. Tout porteur de police qui a forfait sa police pour avoir négligé de payer l'assessment à la mort d'un membre, sera privé de tous les bénéfices provenant des souscriptions antérieurement, mais il n'empêchera pas de demander une nouvelle police ... Toute demande d'admission comme membre de la Société devra être faite par écrit aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration dont la fausseté sera apparente annulera la dite police. Il ne sera reçu aucune demande, à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat d'un médecin, qui le candidat est en bonne santé, qu'il n'est pas atteint d'affections pulmonaires ou autres affections de ce genre. La Société se réserve le droit, si le certificat est d'un tout autre médecin que celui de la Société, de faire un autre examen par le médecin de la Société, et ce dernier recevra, pour chaque examen, une honoraire d'une piastre que devra payer le candidat. Tous les transferts de police devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signalera immédiatement le fait aux détenteurs de polices et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans ce but un avis cinq jours de suite dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en anglais, et dans un journal publié en français. Cette publication sera un avertissement pour chaque détenteur de police, et si celui-ci néglige de se conformer au règlement, dans le temps et de la manière indiquée dans l'article IV, il perdra tout droit à sa police ainsi que toutes sommes qu'il pourrait posséder dans l'Association en sa qualité de détenteur de police. Bien entendu que tout détenteur de police qui aura droit à un trésor une somme quelconque pour couvrir l'assessment en cas d'un membre, les avis à lui à la mort devra être fourni par écrit au secrétaire à l'adresse de sa résidence ... paroisse de la Nouvelle-Orléans, à un point plus rapproché de la Bourse, qui le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, que ce détenteur de police pourra recevoir l'avis de toute ... au ... par la loi ... qu'il soit transmis à la Nouvelle Orléans s'il y réside, ou au bureau de poste le plus près de son domicile, s'il réside hors de la Nouvelle-Orléans. La police sera en ... conformément à la disposition de l'article IV.

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices qui seront juges d'élection. Le démocrat avis de l'élection des détenteurs de police ... cinq jours de suite dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et dans un second, publié en français.

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices réels de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra, si elle le juge à propos, distribuer de temps en temps cet excédant aux détenteurs de police individuellement comme dividendes. Les dits dividendes seront dans ce cas placés dans les livres au crédit des détenteurs de police et serviront à payer leurs futurs assessments. Bien entendu qu'aucun membre n'aura droit aux dividendes dont il n'a pas fait usage jusqu'au jour de sa mort ... le jour où le dividende aura été déclaré.

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à cinquante-cinq (55) ans.

ARTICLES X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au-delà de la somme qu'il devra, comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé ou l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices représentés à une réunion générale convoquée par avis dans les journaux, conformément à l'Article IV. Bien entendu que la dissolution aura lieu par les détenteurs des deux tiers des polices ... des détenteurs de police qui seront présents. A ... l'avis du jour, ... l'époque.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date, jour, mois et année que ci-dessus, en présence de James M. Moore et de J. Wood Broadlove, témoins compétents, qui ont signé comme ... les parties ... et moi, notaire.

L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos E. Finlay,
L. S. Pothier,	Jno Davidson,
Jno C. Sinnott,	W S Mount,
I. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	E F Schmidt,
Wm. Creevy,	David McCoard,
Gerard Stith,	Wm McCulloch,
R. W. Young,	A. Fournier,
W. B. Koontz,	J. Logan,
M. F. Dunn,	P J Fitzwilliams,
W. J. Alston,	Louise J. Alston,
W. E. C. Robinson,	Jno W. Carr,
Natalie E. Fournier,	Jas. Ellison,
W. E. Shipsey,	Cordelia D. Starnsley,
W. E. Seddendorf,	G. P. Brown,
W. W. Alfred,	Jacob Elliott,
H. Dame Deane,	J. Wood Broadlove,
A. Mazureau, N. P.	

Je certifie ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi je livre le présent sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nile-Orléans, ce 2me jour d'avril 1868.
A. MAZUREAU,
Notaire.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-sixième jour de ... de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique pardevant moi, Le Gardeur Jr., notaire public, dûment commissionné et qualifié, dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse et demeurant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu les diverses personnes dont les noms et capacités sont ci-après mentionnées, lesquelles ont déclaré qu'elles sont les seules actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et la susdite paroisse — pour le montant d'actions de cinquante piastres (chacune) ... Le ladite banque figurent en regard de leurs signatures respectives:

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque en rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville en date du 14 mai 1858, la direction de ladite banque propose une modification ou changement ou amendement aux articles du dit acte ... que conformément ... une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-huit, au bureau de la banque ... publique que le rapport des dites modifications et amendements ... en une assemblée générale ... dans l'Abeille, ... le jour, de ... réunion ... en présence ... à l'actionnaire ... le dit samedi, à ... heure du matin ... à fixer ... réduction du capital ... le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de valeur réelle.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, et que trois-quarts des actionnaires ... dans l'avis publié ... général ... de cinquante piastres ... le capital ... à six cent mille piastres ... et ... rendu ...

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes ... et ... en leur qualité ... ainsi réduit ... à six cent mille ... piastres; ... de six cent mille ... actions de trente piastres chacune ...

Es les dits apparents, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions de trente piastres inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armand Pitot jr. et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparents et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

	Actions		Actions
E Bobalor	40	P E Bernard	100
Delvaille & Joubert	200	U Marinoni	40
A Dallon	50	Warren, Crawford & Co.	20
C Chevenne	30	G P Porter	15
J V Allain	100	E G Porter	17
Chas. De Rayter	120	J M Pinaigel	50
E C Millaudon	150	F P Jewett	125
E C Millaudon, agent	350	P Ossmora	25
Edgar Pitot	150	P Oelpi	160
E. H. Mennion	700	P Oelpi & Co	125
P W Mioton	165	D Lanata	200
L Bonnet	200	J Gomez	100
B Bonnet	60	E S Dugan	100
A Pouquet	50	E Forestier	50
Franklin J Ruty	140	J C Denis	100
E Dorsey	16	S Cambon	100
E Pahla	100	Maury & Co	200
P F Laviolleberre	180	J H Wingate & Co	10
Thos. Langridge	165	E G Wood	100
Ant. Lanata	400	Wood & Low	20
Home Mutual Ins. Co.	400	J L Sborry	50
F L O'Brien	150	J A Jones	100
Howell, Gayle & Co	100	Alfred Kearney	100
E M Merrill	50	Voss Bros	100
J W Burbridge	51	W C Black	65
Mrs. V W Burbridge	150	W A Violett	50
The. Jenny & Co	250	W A Violett & Co	150
C H Hymon	20	J Lorber	100
L B Pothier	30	J U Payne	150
Sewell & de Lanos	125	C Bagalé	17
C Cavaroc	150	Amédée Lay	120
Irma Cavaroc	2	W H Mercer	100
C Cavaroc, Jr	2	R Schmidt	15
L Bonnecaze	10	P Grabé	10
L Guyol	20	E Marith	50
Puig Bros	200	Mrs. A Bourdette	50
E Cramer	161	Mrs. Paul Juge, fils	120
F Duprat	70	Aug. Bohn	100
W G Robinson	150	Wm Bogel	25
John Pemberton	150	Geo. Lodig	50
Louisiana M. Ins. Co	200	Lende & Co	100
Burnes & Dobie	150	Simon & Loeb	100
Weil Bros	25	Castille & Herlage	100
E M Oglesby	15	E J Hart & Co	50
Relf & Co	15	Alton & Rainey	50
Népomucène & Agelasto	45	D M Bernard	50
Pollard & Co	150	Geo. Dunts	50
J J Mioton & Co	15	E Olquoi	51
Cie. d'Assur. Mut. de Louisiane	512	Olquoi & Jamison	50

A. PITOT, Jr, EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr
Notaire public.

Pour copie conforme, G. Le GARDEUR, Jr.
Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nile-Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été dûment inscrite dans son bureau, Livre S No 7, folios 71, 72, 73 et 74.
A. DUCATEL, Jr.
Nile-Orléans, 10 mars 1868. Député du préposé à l'enregistrement.

MONTGOMERY & WHITE vs GEO. S. MANDEVILLE.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 641—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le LUNDI, quinze de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants située Exchange Place, entre les rues Royale ... du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété suivante, saisie en la dite affaire, ... de la propriété dont description suit:

CINQ TERRAINS situés derrière le faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 47, borné par les rues de la Commune, Gravier, Tonti et Rocheblave, et désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt et Vingt-et-un, d'après un plan notarié public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, ... ayant chacun ... pieds ... pouces ... face à la rue de la Commune, sur ... de profondeur. Le tout ... d'angle des rues de la Commune et Rocheblave.

Ensemble avec tous les droits privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert par ... un acte ... du 11 novembre 1867 ... F. C. Cavellier, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
14janv—25, 30—fév 7, 14

E. DECHAMPS,

90.........St. Louis street.........90

NEW ORLEANS

DIRECT IMPORTER OF FRENCH WINES AND BRANDIES, CORDIALS, SWISS ABSINTH, KIRSCHWASSER, FRUITS IN BRANDY, FRUITS IN THEIR JUICE, DOMESTIC LIQUORS, ETC.

Sole Importer of the Wines Pouget, fils, of Bordeaux.
jan8 1y.

Notice.

NEITHER the Captain nor Consignees of the French ship JEAN PIERRE will be responsible for debts contracted by the crew of said ship.
C. CAVAROC,
jan19 3t No. 2 Exchange Place.

THE NATIONAL

TELEGRAPH

COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent of the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors. Instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchises granted.

CALLS---HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines, but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITA REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE S. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee street,
New Orleans, La.,

—or—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co.,
No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.
sep6—3m eod.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks.........	$ 313,604 46	
On Marine Risks.........	308,734 17	
On River Risks.........	86,648 62	
Total Premiums.........		$1,152,082 25
Less Premiums Unearned 31st May, 1868.........	$236,847 00	
Return Premiums.........	28,471 07	$ 264,318 07
Net Earned Premiums 31st May, 1868.........		$ 891,944 18
Losses paid:		
On Fire Risks.........	$271,[illegible] 87	
On Marine Risks.........	173,[illegible]	
On River Risks.........	[illegible]	
	$491,[illegible] 51	
Taxes.........	38,015 61	
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest.	106,[illegible]	624,314 80
Net Profit.........		$ 277,329 30

The Company have the following assets:

Real Estate.........	$ 156,617 87
Notes Secured by Mortgage.........	679,597 36
Notes Secured by Pledge.........	95,147 32
Cash on hand.........	128,[illegible] 34
Premiums in course of Collection.........	90,763 67
City Bonds.........	32,000 00
Bank and Railroad Stocks.........	106 [illegible]
Bills Receivable.........	187,154 79
Scrips of Mutual Insurance Companies.........	49,605 00
Stock of Vallette's Dry Dock Company.........	15,000
.. Levee Steam Cotton Press.........	5,000 00
.. Marine Dry Dock.........	3,700 00
.. Merchants Exchange.........	1,000 00
.. Lightering and Wrecking Co.........	2,500 00
.. Louisiana Equitable Life Ins. Co.........	250 00
State Bonds.........	1,500 00
Total.........	$1,[illegible],414 1

Less:

Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company.........	$101,[illegible]
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July next.........	70,[illegible]
Unearned Premiums 31st May, 1868.........	236,947 00—$[illegible],706 00
	$1,087,[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 5th day of June, 1868.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS:

John Pemberton,	F. Mespero,	David McCoard,
M. Puig,	L. F. Generes,	Pierre Poutz,
Chas. Sagory,	John Morgan Hall,	S. Z. Relf,
F. F. Wilde,	J. J. Fernandez.	

jan16 tf

INSURANCE.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT

Home Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1868:

Premiums received during the year ending December 31, 1868, including unterminated risks of 1867.........		$310,219 35
Premiums on Fire Risks.........	$151,426 27	
Premiums on River Risks.........	119,057 09	
Premiums on Marine Risks.........	39,734 20	
		$310,219 56
Less Return Premiums.........	$1,370 32	
Less Premiums on Risks not terminated in 1868.........	46,754 00	
		48,127 32
		$262,092 24
Losses paid during same period		
On Fire Risks.........	$56,582 30	
On River Risks.........	44,[illegible]	
On Marine Risks.........	13,[illegible]	
	$116,492 77	
Re-insurance.........	4,065 84	
Taxes.........	14,996 29	
Interest on Scrips, Rebate in lieu of Scrip, Expenses, etc., less Discount and Interest, Profit and Loss, etc.........	54,[illegible]	
		190,[illegible] 87
		$71,[illegible] 37
The Company have the following Assets:		
Cash.........	$4,673 15	
Loans on Pledges.........	83,317 00	
		$[illegible] 15
Coupons past due State and City	$17,390 00	
Outstanding Accounts in course of Collection.........	[illegible]	
		[illegible]
Real Estate.........	60,000 00	
Bills Receivable Premiums.........	9,[illegible]	
Bank Stocks.........	$127,[illegible]	
Bonds of the City of New Orleans.........	347,[illegible]	
Bonds of the State of Louisiana	50,[illegible]	
Bonds of the St. Charles Hotel Company.........	44,000 00	
Stock Vallette Dry Dock Company.........	[illegible]	
		$90,125 00
Scrip of other Insurance Companies.........		5,[illegible]
Suspended Stocks and Bonds.........		2[illegible],312 50
		$1,143,114 77

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
ALFRED MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, A. D. 1869.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at their regular meeting, held this day unanimously adopted the following resolutions:

Resolved, That Six per cent. Interest be paid on all outstanding Certificates of Profits of this Company on and after the 8th day of February next.

Resolved, That a Scrip Dividend of FIFTY-FIVE per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

Resolved, That TWENTY per cent. of the Scrip issue of the year 1856 be paid to the holders of same on and after the 8th day of February next.
ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES

F. K. CONVERSE	A. H. MAY,
B. F. EUSTIS,	J. M. ALLEN,
ROBERT HARE,	JNO. T. MOORE
WM. CHAMBERS	JNO. C. ROGERS,
A. MOULTON	W. M. PERKINS.

jan12 1m

Notice.

IN CONFORMITY with an order from the Honorable the Fourth District Court of New Orleans dated October [illegible], the undersigned appointed Commissioners by said Court on application of the city of New Orleans, and in conformity to a resolution of the City Council, numbered [illegible] (new series) approved July 6th, the [illegible] purpose of making an estimate and assessment for the [illegible] of Casacalvo street, in the Third District, from Louisa to Congress streets, pursuant to a plan drawn by C. A. De Armas, a copy of which is filed [illegible]. Under the above order it is proposed to open the following street, viz:

Casacalvo street, from Louisa to Congress street, a distance of [illegible] feet 6 inches and 7 lines, by a uniform width of 44 feet 9 inches and 1 line. The said street to be opened as per plan herewith filed for special reference.

Notice is given that all persons interested that the undersigned Commissioners have deposited copies of the said estimate and assessment concerning the opening of said street, with a plan thereto annexed, with the Clerk of the said Fourth District Court for the inspection of all parties interested, and that the report of said estimate and assessment by said Commissioners will be presented to the said Court for confirmation according to law, on MONDAY, February 8th, 1869.

All persons whose rights or interests may be affected thereby may state specially their objections in writing, ten days after the last publication of this notice—such objections to be filed with the Clerk of said Fourth District Court in order that said Commissioners may reconsider and alter or amend the said estimate and assessment if they deem proper, before presenting the same for confirmation according to law.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissioners.
THOS. THEARD,
jan3 29t

Notice.

IN CONFORMITY with an order of the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, dated October [illegible], the undersigned appointed Commissioners, by said Court, on application of the city of New Orleans, and in conformity to a resolution of the City Council, numbered [illegible] (new series) approved July 6th, 1866, for the purpose of making an estimate and assessment for the opening of Moreau street in the Third District, from St. Ferdinand to Montegut street, pursuant to a plan drawn by C. A. De Armas a copy of which is filed [illegible]. Under the above order it is proposed to open the following street, viz:

Moreau street, from St. Ferdinand to Montegut street, a distance of [illegible] feet [illegible] inches and 3 lines, by a uniform width of [illegible] feet 8 inches and 1 line. The said street to be opened as per plan herewith filed for special reference.

Notice is given to all persons interested that the undersigned Commissioners have deposited copies of the said estimate and assessment concerning the opening of said street, with a plan thereto annexed, with the Clerk of the said Fourth District Court, for the inspection of whomsoever it may concern, and that the report of said estimate and assessment by said Commissioners will be presented to the said Court for confirmation according to law, on MONDAY, the 8th February [illegible].

All persons whose rights or interests may be affected thereby, may state specially their objections in writing ten days after the last publication of this notice—such objections to be filed with the Clerk of said Fourth District Court, in order that said Commissioners may reconsider and alter or amend the said estimate and assessment, if they deem proper, before presenting the same for confirmation according to law.
JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissioners.
THOS. THEARD,
jan3 29t

Spices! Spices! Spices!

ALL kinds of GROUND SPICES, Pepper, Cinnamon, Ginger, Alspice and Cloves, constantly Fresh Ground and for sale by
NORMAN & REISS,
aug16 6m 121 and 123 Old Levee street.

Extract of Coffee

CONSTANTLY MANUFACTURED,

and for sale by
NORMAN & REISS,
aug16 6m 121 and 123 Old Levee street.

Pure Ground and Parched Coffee.

WE Grind COFFEE daily, which we guarantee pure and sell at low figures, PARCHING done for Steamboats and Boat Stores at the shortest notice and reasonable terms, by
NORMAN & REISS,
aug16 6m 121 and 123 Old Levee street.

Barber Pole Candy.

ALL kinds of Pure Stick and Fancy CANDIES, and every article in the CONFECTIONARY LINE, constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by
NORMAN & REISS,
aug16 6m 121 and 123 Old Levee street.

Vermicelli——Macaroni.

ALL kinds of Paste, such as VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc., etc., constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by NORMAN & REISS
aug16 6m 121 and 123 Old Levee street

Auguste Broué,

CAMPMENT RESTAURAT,

INFORMS his friends and the public that they will find, as heretofore, at his CAMPMENT RESTAURAT No. 22, Chartres street, between Dumaine and St. Phillip, the finest and most delicate the market can afford.

Good fare and good wines, with a new reduction in prices. dec19 1m

A. BROUSSEAU & CO.,

17.........Chartres Street.........17

IMPORTERS and Dealers in CARPETS, Floor Oil Cloths, China and Cocoa Matting, Table and Piano Covers, Window Shades, Crumb Cloths, Rugs, Mats, Carriage, Table and Enamel Oil Cloths, Curtain Materials, Lace, Reps, Damasks, Cornices, Bands, Pins, Gimps, Loops and Tassels, Hair Cloth, Plush, Moquette, etc. sept27 1y eod

REVOL,

GUN MAKER,

210.........Chartres Street.........210

(Golden Medal 1851)

ALL KINDS OF FIRE ARMS REPAIRED.

Keeps constantly on hand English and French Guns, Pistols, Gun Material, fine Nipples, Gevelot Caps, and all kinds of Sporting Ammunition, &c. nov18 3m

Mme. Sophie,

152.........CANAL STREET.........152

(BETWEEN CARONDELET AND BARONNE STREETS,)

BEGS to inform her lady friends that she is now opening her large stock of MILLINERY GOODS, selected by her during her late visit to Paris, comprising Dresses, Embroideries, Ladies' Under Garments, Trousseaux, Furs, etc. Her Dress-Making department is carried on as of old, and all orders will meet with prompt attention. dec2 1m

MR. ALBERT FABAR, for many years one of the Superintendents of the Public Schools of New Orleans, offers his services as a Teacher of the ancient and modern languages (English, French, Spanish) and the Mathematical and Physical sciences. Any communication sent to the Bee office, 73 Chartres street, will be promptly attended to. jy18 tf

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

37.........Carondelet Street.........37

NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT

Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year.........$236,355 76
LOSSES paid.........193,719 52
ASSETS, 30th April, 1868.........695,984 15

CASH DIVIDENDS DECLARED,

TO STOCKHOLDERS,

In Capital Stock Department, TEN PER CENT.
In Premium Department, FIFTEEN PER CENT.

This Company continues to issue Policies on FIRE RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.

All dividends of the Company are payable CASH, without discount.
MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice Presid.
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES.

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel E. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Saml Friedlander
I. Caulfield,	H. Frellson,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy
L. H. Terry,	E. W. Reed,
J. D. Blair,	Joseph Hoy,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
	S. Cambon.

aug30 6m

INSURANCE.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement: Total Premiums for the year ending 28th February, 1869.........$[illegible]

Viz—Fire Premiums.........	$[illegible]	
Marine Premiums.........	103,135 75	
River Premiums.........	103,[illegible]	
		$[illegible]
Less Return Premiums.........	$ 4,[illegible] 75	
Less Unearned Premiums.........	[illegible]	
		$ [illegible]
Net Earned Premiums.........		$[illegible] 07
Losses Paid		
Fire Losses.........	$ [illegible]	
Marine Losses.........	104,272 70	
River Losses.........	94,[illegible] 00	
	$[illegible] 14	
Discount in lieu of Scrip.........	54,[illegible]	
Taxes and Internal Revenue.........	34,741 30	
Expenses, Rent, etc., less Discount Account.........	22,[illegible]	
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868.........	27,777 00	
		$[illegible] 78
Reserved for Unadjusted Losses.........		$ 11,777 00

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after ample allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate.........	$ [illegible] 11
Invested in Mortgages on Real Estate.........	79,010 00
Invested in City and other Bonds.........	22,[illegible]
Invested in Bank and other Stocks.........	126,[illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies.........	[illegible]
Loaned on Pledges.........	12,[illegible]
Bills Receivable.........	48,[illegible]
Premiums in course of Collection.........	97,[illegible] 71
Cash on hand.........	111,[illegible]
	$[illegible] 40

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 3rd day of March, 1869.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. E. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mannsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. H. Pinckard,
A. Freret,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	A. E. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Hinde, Jr.,
Henry J. Voss,	E. Fiegel,
E. Marqueze,	James Gallier,
Chas. Weisheer,	Rudolph Sieg.
E. F. Given.	

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 22, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year.........	$286,122 32	
Marine Premiums for year.........	34,062 36	
River Premiums for year.........	177,364 32	
		$497,779 28
Total net earned Premiums.........		$447,864 29
Fire losses paid and estimated.	$ [illegible]	
Marine.........	97,374 00	
River.........	33,272 47	
Paid Taxes.........	38,012 54	
Paid Reinsurance and Discount in lieu of scrip.........	69,162 30	
Paid interest, return premiums, general expenses, and discount, etc.........	97,048 02	
		$366,572 23
Net Profits.........		$81,290 1

The Company have the following Assets:

Bills Receivable.........	$ 97,404 30
Loaned on Bonds and Mortgage.........	68,643 30—$166,087 60
Cash on hand.........	$164,977 34
Loans on pledge of stocks on time.........	63,400 00—$167,377 34
Loans on pledge of stocks on time.........	$ 11,200 00
Real Estate.........	75,000 00
Scrip of other companies and scrip account.........	45,062 46—$131,372 46
Consolidated City Bonds.........	$ 30,000 00
City Bonds.........	20,000 00
Bank and other stocks.........	105,927 17—$155,927
Coupons for City Bonds past due.........	$3,400 00
Due for premiums in course of collection.........	41,400 00
	$770,811 00
The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds.........	$45,000 34
Forfeited scrip account.........	7,600 34
Interest uncalled for.........	$7,000 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 22nd day of May, 1868. PARIS CHILDRESS,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.
THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS:

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. R. Foley,
Wm. Edwards	A. G. Ober,
P. Simms,	A. Thompson,
John Phelps.	

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler,)

GAS FITTER,

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc.,

NO. 136 CHARTRES STREET,

Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.
aug18 1y

75.........CAMP STREET.........75

E. HEATH,

Dealer in

UPHOLSTERER'S MATERIALS, WALL PAPER, CURTAIN GOODS, Shades, Cornices, &c. &c.

nov28 3m

Premium Cooperage.

TO MERCHANTS AND PLANTERS.

THE undersigned calls the attention of Merchants and Planters to his large stock of Molasses Barrels and Half Barrels, Sugar Hogsheads, also has constantly on hand a large stock of Hogshead and Barrel Hoop-poles, which he is prepared to offer at moderate prices and free of delivery.
R. J. SERKERY.
31, 32 and 33 Front str., between Conti and Bienville, (Sugar Landing) Office No. 32
nov 22 tf

LONDON AND LANCASHIRE

Fire Insurance Company,

Capital $5,000,000 in Gold.

Policies issued on all descriptions of merchandise and property at current rates.

GOLD POLICIES ISSUED.

R. G. MUSGROVE, General Agent,
dec6 1m Office 54 Carondelet st., near Perdido.

Notice.

SECOND DISTRICT STATE TAX AND LICENSE PAYERS

THE Second District State Tax and License Collector hereby notifies the tax-payers, that the Rolls of State Taxes for 1868, and Licenses for 1869, are now open and ready for collection.
L. E. LEMARIE,
jan12 1m Second District State Tax Collector.

Special Notice.

N. O., J. and G. N. Railroad Company.
GENERAL PASSAGE DEPARTMENT,
New Orleans, January 4, 1869.

THE attention of the Traveling Public is called to the following reduced rates of passage to points herein named, via New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad.

FIRST CLASS PASSAGE:

To Vicksburg.........	$16 00
To Memphis.........	16 00
To Cairo.........	25 00
To Chicago.........	25 00
To Cincinnati.........	25 00
To St. Louis.........	25 00
To Louisville.........	25 75
To Detroit.........	28 00
To Niagara Falls.........	28 75
To Buffalo, N. Y.........	28 25

T. S. WILLIAMS,
General Superintendent.
jan5 1m

Notice.

State Tax Collector's Office, 3d District.

THE Third District State Tax and License Collector hereby notifies the Tax-payers that the rolls of State Taxes of 1868, and Licenses for 1869, are now open and ready for collection. G. C. BLANDIN,
jan14 1m State Tax Collector, 3d District.

JOHN H. KEEP. JES. S. HOGAN.

KEEP & HOGAN,

Importers and Dealers in

HARDWARE.

36 TCHOUPITOULAS STREET, AND 38 NEW LEVEE STREET, NEW ORLEANS.

jan7 3m

WILLIAM CREEVY,

SHIPPING AND COMMISSION MERCHANT,

33.........Carondelet Street.........33

nov6 3m

BAZAAR RESTAURAT,

For the Benefit of the Beauregard Asylum.

THE Ladies of the Association of the Children of Mary will open, on THURSDAY, 7th inst., in the Hall of the Perfect Union Lodge on Rampart, between Dumaine and St. Philip streets, a BAZAAR RESTAURAT, for the benefit of the Asylum founded in the Third District by the late Rev. Father Turgis, to receive the widows and orphans of Southern soldiers.

The Restaurat will remain open every day, until further order. Vocal and Instrumental music will be performed every evening. Entrance, FREE. jan6 tf

---

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares.	1 month net.	2 mos. net.	3 mos. net.	6 mos. net.	12 mos. net.
One.........	$12	$22	$30	$56	$75
Two.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	125
Three.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	175
Four.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	225
Five.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	275
Six.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen.........	160	[illegible]	[illegible]	[illegible]	700
Thirty.........	170	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance. Single copies 10 cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One.........	$4 net.	$5 net.	$8 net.	$[illegible] net.	$ [illegible]
Two.........	8	10	16	28	50
Three.........	12	15	24	44	70
Four.........	16	27	32	60	90
Five.........	20	25	40	72	110
Ten.........	40	50	80	128	180
Fifteen.........	60	75	120	160	250
Thirty.........	70	120	160	200	300

Coal! COAL! Coal!!

MOUNT CARBON COAL.

FROM THE MINES OF THE BIG MUDDY RIVER IN ILLINOIS.

FOR SALE IN LARGE OR SMALL QUANTITIES AT THE LOWEST PRICES.

READ THE FOLLOWING CERTIFICATE

THE Mount Carbon Coal has been thoroughly tested by us, and we believe it to be the best American Coal in this market for house use:

Jesse K. Bell,	Hon. Toledano,
Dr. Dan. C. Holliday,	Henry Thornhill,
Martin Gordon,	Jas. T. Tucker,
T. G. Stevenson,	A. J. Burk,
E. J. Kursheedt,	Chas. Robb,
Rice, Hine & Tupper,	Lewis W. [illegible],
Geo. Jonas,	W. I. Hodgson,

H. M. Isaacson, and many others.

Also for sale, a small quantity of Pictou and Nut Coal, suitable for Corn Mills, Cotton Pickeries, Cotton Presses, Foundries, &c., &c., at low prices.

Apply to WALTER M. PHILLIPS
dec8 1m 1wep [illegible] Carondelet street.

TREATMENT

—of—

SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SYPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, EXZEMA, SCROFULA SCURVY, &c.

E. GAUDOZ,

Druggist, from the Paris University.

Corner Canal and Basin/Rampart Streets. jan23 ti

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY, at 7½ A. M., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 A. M.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinsville, received daily, (Sundays excepted) from 7 A. M. to 5 P. M. at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bourgeois Canal, and for Houma, will be received and transported through, via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.
G. W. R. BAYLEY,
dec4 Superintendent.

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIA,

NEW YORK.

And all intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss, damage or overcharge settled promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding or Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL, or address Box 1884 N. O. Postoffice.
D. H. FEGER,
General Southern Agent
aug16 tf Memphis and Charleston Railroad

Richards' Cape Lime,

MANUFACTURED AT HIS MARBLE QUA

NONE other has a right to use or adopt this trade mark—a special quality of Lime well known and appreciated for the last sixteen years for masonry, sugar-making and other manufacturing purposes—is being constantly received from the kiln and for sale at the marble yard, 147 Customhouse street, between Dauphine and Burgundy streets.
oct2 1m NEWTON RICHARDS

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Nowell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South.
sept16 tf LEEDS & CO

Dr. C. Blancke,

416 & 418.....St. Charles St.....416 & 418

GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY.

ALUMINIUM! ALUMINIUM

THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE!

GREAT SUCCESS!

DR. C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he will furnish Artificial Teeth, set in this newly discovered metal, cemented in the most skillful and elaborate manner. The Aluminium Sets are far superior to those of Gold or Silver for comfort and durability, being much lighter, cheaper, and not susceptible of being impaired by acids. [illegible]

J. A. CABADAVANT,

SURGEON DENTIST,

NO. 260 CANAL STREET, BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most satisfactory manner. He inserts Artificial Teeth on gold, silver and vulcanite, at moderate prices. Consultations in French, Spanish and English. sept1 tf

A. Thomson & Co.,

SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINER

—AND—

IMPORTERS AND DEALER

In Foreign and Louisiana

SUGAR AND MOLASSES.

sept1 1y 4[illegible] Tchoupitoulas Street

LUMBER! LUMBER!

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard,

Corner Toulouse and Robertson Streets,

(Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kind of building material are offered to the trade at the lowest prices.

Shipments particularly attended to. jy31 1y

COSTUMES, DOMINOS, ETC.

Mme. GROUX,

93.........Canal Street.........93

(Contractors de l'Opéra.)

HAS the largest and most complete assortment of COSTUMES AND MASKS in New Orleans.

Costumes for Ladies, Gentlemen's Costumes, also, Dominos and Masks of every kind and character.
dec2 t mar19

E. A. TYLER,

115.........CANAL STREET.........115

MANUFACTURER TO ORDER

WATCHES, CLOCKS, JEWELRY,

—And—

SILVERWARE.

Has on hand, and is constantly receiving from the best manufactories in Europe and America, WATCHES, CLOCKS and JEWELRY of the finest description.

Has also on hand a large and varied assortment of

Table and Ornamented Silverware,

PLATED WARE,

Gold, Silver, Steel and Rubber SPECTACLES and EYE GLASSES,

Bronze and Parian STATUARY and FANCY GOODS.

Particular attention given to the Repairing of Watches, Jewelry and Resetting of Diamonds.

Silverware made to order. nov13 3m

Havana Cigars---Havana Cigars

A NEW AND VERY LARGE STOCK OF IMPORTED CIGARS of different sizes and brands, such as PARTAGAS, CABANAS, LA CORONA, H. UPMANN, WALTER SCOTT, PERFECTION, etc., etc. For sale at very moderate prices by
JAYME MAGI
No. 72 Common street
nov15 3m between Magazine and Tchoupitoulas

Plated Ware.

A GREAT variety of fine English and American PLATED GOODS such as Castors, Cake Baskets, Sugar Baskets, Tea Sets, Ice Pitchers, Cups and Goblets, also, an unusually fine quality of Plated Spoons and Forks, fine Table Cutlery, Pocket Knives, Scissors and Razors on hand.

Constant arrivals are increasing the already magnificent stock of JEWELRY, DIAMONDS, WATCHES, CLOCKS, PORCELAINES, BRONZES and FANCY GOODS at

A. B. GRISWOLD & CO.,

Corner Canal and Royal streets. Manufacturers and Importers of Silver and Plated Ware, Cutlery, Guns and Pistols. [illegible]

B. P. BUCKLEY

WATCHMAKER,

8.........Camp Street.........8

Dealer in fine WATCHES, JEWELRY and SILVERWARE, also, GUNS and PISTOLS. Manufactures and repairs every description of work in his line.
dec29—1m

J. S. KNAPP, D. D. S.

Attends to all branches

—Of the—

DENTAL PROFESSION,

as heretofore. Office and residence, 15 Baronne street, near Canal. dec21 3m